<u>Un</u> dossier

COMBAT pour CERVIÈRES



Présenté par

L'ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE ET LA SAUVEGARDE DE LA VALLÉE DE CERVIÈRES



carte de cervieres

Petite par le nombre de ses habitants (110) mais grande par sa superficie (10.853 ha), la commune de Cervières, sise à quelques kilomètres de Briançon, sur la route du col d'Izoard, vit des heures difficiles. Ses habitants, paysans-montagnards, qui ont su jusqu'à nos jours conserver une forme de civilisation originale, doivent faire face aux assauts conjugués d'intérêts financiers et politiques désirant implanter chez eux, contre leur gré, une superstation de ski.

UNE HISTOIRE MOUVEMENTEE

L'histoire de Cervières, fertile en péripéties, que des archives communales étonnamment riches pour une collectivité humaine qui ne dépassa jamais 900 âmes permettent de déchiffrer, montre que les Cerveyrins ont toujours su affronter l'adversité pour se maintenir dans leur vallée. Très tôt, les montagnards briançonnais cherchent à s'affranchir des droits seigneuriaux. Ainsi, Cervières, dès 1303, a juridiction sur les bois et la faculté de lever des amendes et de nommer des « mansiers » respon-

sables communaux chargés en particulier de l'arrosage des prés, fonction importante au sein d'une économie pastorale.) La charte donnée en 1343 par le Dauphin Humbert II à « la république des Escatons » dont Cervières est le centre géographique, n'est que l'épilogue de longues luttes. Cette charte, garantissant des franchises personnelles, communales, agricoles et commerciales est révolutionnaire pour l'époque. Ces franchises conquises à force de ténacité seront abolies dans la nuit du 4 août 1789, malgré les protestations des habitants. Elles étaient la traduction d'une précoce autonomie pour l'époque où elles virent le jour.

Servie tout autant que défavorisée en cas de conflit par sa situation géographique proche des confins du royaume de France et par les cols donnant accès au Queyras et au Piémont qui la traversent, Cervières verra au cours des siècles, le flux et le reflux des armées. Pillages, réquisitions, conscription, obligation de tenir les cols ouverts et d'assurer les transports des gens et des impedimenta des uns et des autres, se succèdent.

Briançon et les places fortes voisines réclament, quelquefois par la force, toujours plus de bois pour le chauffage des garnisons ou les travaux de fortification. Le traité d'Utrecht (1713) qui met fin à la guerre de succession d'Espagne atteint gravement Cervières. La frontière politique tracée alors entre la France et le Piémont, l'ampute en effet d'une bonne partie de ses alpages. Sept kilomètres de frontière commune avec la future Italie placent les Cerveyrins en première ligne. Cervières sera évacuée en 1940, bombardée et pillée au début de la guerre, le village sera incendié en septembre 1944. A côté des fléaux « humains », cette commune sera en butte aux catastrophes naturelles. De nombreuses inondations viendront ruiner le village qui devra plusieurs fois changer d'emplacement, traversant et retraversant la Cervevrette au gré de ses débordements. La dernière en date détruira, en juin 1957, qu'avaient épargné les guerres. Une nouvelle fois reconstruite, Cervières pouvait espérer voir s'ouvrir une ère de tranquillité n'étaient de nouvelles menaces qui pèsent maintenant sur son existence.



ALPAGES, FORETS ET ROCS 50 % AU-DESSUS DE 2.000 M

20 % du bassin de la Cerveyrette qui arrose Cervières sont entre 1.500 et 2.000 m. 50 % entre 2.000 et 2.500 m et 30 % entre 2.500 et 3.000 m. Les habitats actuels s'étagent de 1.500 à 2.050 m (Les Fonts), mais au XVII°, deux hameaux, Jasset et Convachier atteignaient respectivement 2.300 et 2.400 m (plus haut que St-Véran). Le village même de Cervières (1.650 m) sis à proximité du confluent de la Cerveyrette et du Blétonnet, pratiquement au centre de la commune, est surplombé à l'est par le verrou glaciaire des Aittes. En amont de cette frontière naturelle, s'étend la haute vallée de la Cerveyrette, d'abord plaine du Bourget avec ses pâturages et ses tourbières relictes, puis vallée étroite s'insinuant sous les crêtes de Dormillouse pour aller s'achever aux Fonts. Alors que la partie Ouest de la commune comporte de nombreuses zones boisées, la partie Est est surtout constituée d'alpages. Leur exploitation a de tous temps été la base de l'économie de Cervières. De nos jours, ils permettent l'élevage d'un troupeau de plus de 1.000 moutons. d'une centaine de vaches, d'un nombre égal de chèvres et de quelques chevaux. En été, plus de 3.000 ovins viennent s'adjoindre au cheptel local. La vie de Cervières est rythmée par les contingences de cet élevage de haute montagne. A la fonte des neiges, bêtes et gens quittent les maisons du village de Cervières et montent aux alpages, s'établissant dans d'admirables vieux chalets qu'ils abandonneront, les foins faits, pour redescendre, généralement en cotobre. A l'élevage rendu possible

par la récolte du foin de la Haute-Cerveyrette qui permet au bétail de passer l'hiver, s'ajoutent les ressources de l'exploitation du bois et d'une agriculture familiale.

Quoi de plus banal, dira-t-on, que ce tableau? Pour être complet il faut y ajouter une baisse de la population aux causes multiples. Pléthorique, compte tenu des possibilités, la population de Cervières était de 900 habitants au début du XIX°. Elle décroîtra pour se stabiliser et atteindre 700 en 1886. L'arrivée du chemin de fer en Brianconnais apportant la concurrence des produits de la plaine marquera le début du déclin. Au début de la guerre 39-45. Cervières compte 350 habitants. L'évacuation, les dévastations, l'incendie de 1944, réduisent la population à 200. Ils sont 110 aujourd'hui qui s'accrochent.

DAVID ET GOLIATH?

La rénovation de l'élevage, une certaine ouverture au tourisme sont les voies tracées pour une réanimation de Cervières. Mais le tourisme se présente pour la majorité des Cerveyrins comme une véritable remise en cause de leur existence, car il leur est apparu sous le jour le plus défavorable, celui de la spéculation. En 1967, un agent du groupe financier belge Lambert venait à Cervières pour chercher à acquérir des terrains dans la plaine du Bourget, terrains destinés à la création d'une superstation internationale qui aurait été reliée à Montgenèvre et à l'Italie. Malgré quelques pressions les Cerveyrins refusèrent de vendre. En 1970, un promoteur français revenait à la charge. Le députémaire de Briançon, ardent défenseur d'une station d'au moins 15.000 lits dans laquelle il voit une solution aux problèmes économiques de Briancon. mettait le poids de son autorité dans la balance sans plus de succès. Là où la persuasion avait échoué. les pouvoirs publics allaient alors employer la force. Le 29 mai 1970, le préfet des Hautes-Alpes plaçait les tarrains convoités en périmètre provisoire de zone d'aménagement différé (pré-Z.A.D.) sans se préoccuper de l'avis, hostile, du Conseil municipal de Cervières. 6.500 ha, soit plus de la moitié de la superficie de la commune étaient ainsi « gelés », officiellement pour prévenir une spéculation sur les terrains et une urbanisation anarchique.

L'un des résultats de cette mesure est d'empêcher les exploitants d'entretenir les bâtiments situés dans ce périmètre. En effet, il est stipulé que les matériaux utilisés en cas de réfection doivent être identiques aux matériaux anciens. La mesure est en soi, bonne, car elle permet, en théorie, que ne soient pas dégradés des sites et des constructions fort belles par des rafistolages ou des bâtiments parasites. Mais, elle n'est assortie d'aucune aide financière ou matérielle.

Le désir légitime des occupants actuels de jouir d'un confort inconnu des générations précédentes est confronté aux réalités que présentent ces grands chalets difficiles à chauffer. onéreux à équiper. Moderniser l'intérieur demande des ressources financières dont ne disposent pas les exploitants. Ils ont quelquefois préféré construire, à côté du chalet familial un édifice en parpaings peu esthétique mais plus commode. En ce qui concerne les extérieurs, le problème est identique. En cas de réparation nécessaire, tôle ondulée et même sacs en matière plastique sont utilisés en



Chalet d'estive. Prafauchier



Un voisinage malencontreux : le Clottet de Matagnan

lieu et place des bardeaux et pans de bois. De telles pratiques ont été sanctionnées depuis la création de la pré-Z.A.D.. Les Cerveyrins n'ont pas les moyens de réparer « à l'ancienne » les extérieurs ou de moderniser les intérieurs et ne peuvent effectuer de réparations de fortune. Résultat : les chalets se dégradent et dans un avenir plus ou moins proche l'exploitation de la Haute-Cerveyrette ne sera plus possible. Il sera alors plus facile de s'approprier les terrains...

Cette méthode semblant vraisemblablement trop lente, un pas de plus a été franchi.

Le 11 janvier 1972, le préfet des Hautes-Alpes annonçait par arrêté l'ouverture d'une enquête dite « d'utilité publique » visant à l'expropriation des terrains privés bâtis ou non (1.150 ha) situés dans la pré-Z.A.D., terrains « nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement des espaces naturels de la vallée de Cervières et de la création d'une station de tourisme sur le territoire de la commune de Cervières ». Une nouvelle fois mise devant le fait accompli, la municipalité ne pouvait que protester contre cette mesure autoritaire qui menaçait l'existence des exploitants.

De toute la France, lettres et pétitions lancées par l'Association pour l'Etude et la Sauvegarde de la vallée de Cervières venaient soutenir les Cerveyrins. Alerté, le Conseil général manifestait, malgré les efforts du préfet, son appui au maire de Cervières. Ceci n'empêchait pas le député-maire de Briançon d'affirmer que de toute façon Super-Cervières serait créé et qu'il en faisait son affaire personnelle. L'Office du Tourisme de Montgenèvre, quant à lui, promettait sur ses dépliants publicitaires la future station internationale de Cervières. Depuis, M. Faure-Brac, maire de Cervières, à toutes les demandes qu'il adresse à la préfecture sur les résultats de cette enquête publique, se voit opposer le mutisme le plus complet.

DEFENDRE CERVIERES POURQUOI, COMMENT?

A côté du scandale représenté par cette tentative des pouvoirs publics de déposséder des agriculteurs au profit d'une clientèle de privilégiés et quelque soit l'issue de la procédure d'expropriation, il reste un fait : Cervières se meurt et pose par cela même un problème. L'A.E.S.C., qui a consacré une partie de son énergie à la lutte contre l'expropriation et la super-station, en a consacré une aussi grande à lui trouver une solution qui, à la fois, assure la survie de la communauté montagnarde existante, et ouvre la montagne aux touristes sans la saccager. Il semble en effet pour l'instant peu réaliste de penser que le maintien d'une économie essentiellement agricole puisse permettre une relance suffisante. La compétition avec l'agriculture et l'élevage industriels de plaine est trop grande dans la plupart des domaines. Les créneaux disponibles demanderaient une reconversion difficile pour les exploitants actuels (l'âge moyen des chefs d'exploitation est à Cervières de 45 ans).

Développer le tourisme, mais quel tourisme et pour qui?

LETTRE D'UN AGRICULTEUR

Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

L'ouverture d'une enquête à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de 1.150 ha sur la commune de Cervières appelle de ma part les observations suivantes:

Je suis né à Cervières, le 25-10-1924, marié et père de 6 enfants âgés de 3 à 17 ans. Le seul revenu pur faire vivre ma famille est l'agriculture et l'élevage.

Depuis ma jeunesse et malgré les épreuves successives que furent l'évacuation, le sinistre, les inondations, j'ex-ploite une propriété de 35 ha appartenant à mon père et que j'ai sans cesse améliorée.

D'après le dossier relatif à la Z.A.D., déposé à la mairie de Cervières, les immeubles bâtis et non bâtis de cette exploitation sont en grande partie anéantis par la zone à urbaniser du Bourget.

Malgré les prévisions du dossier pour maintenir l'agri-culture dans la future station, je peux vous affirmer que les prés de fauche qui seront pris dans la zone à urbaniser sont irremplaçables dans cette vallée : les terres sur les cimes sont inexploitables.

Notre chalet est pour nous un instrument de travail, il nous permet de passer au Bourget 4 mois l'été avec le bétail et faire la récolte du foin. Mon exploitation disparaîtra si une telle station se construit et qui pourtant fait

vivre ma famille.

Comme je n'ai aucune formation professionnelle pour m'adapter aux emplois qui seront mis à ma disposition, je ne pourrai être que manœuvre saisonnier et avoir un revenu très insuffisant.

Je ne comprends pas comment un tel projet pourrait être d'utilité publique, puisqu'il ne profitera même pas aux habitants du village.

Je m'indigne de la modicité des indemnités d'expropriation envisagées par l'Administration alors que les opérations immobilières dégageront d'importantes plus-values dont seront spoliés les légitimes propriétaires.

Si des riches veulent une station dans la vallée du Bourget, qu'ils se la paient sans avoir recours à l'utilité

publique.

Veuillez agréer, etc...

Michel BRUNET. Cultivateur à Cervières, Conseiller Municipal.

Le territoire de la commune de Cervières dispose d'un capital-nature inestimable sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

C'est donc vers une clientèle qui de jour en jour se fait plus nombreuse que se tournent les projets élaborés par l'A.E.S.C.: une clientèle cherchant le calme, les vastes espaces, un contact avec une nature encore préservée et riche de découvertes, pratiquant des sports peu dispendieux comme l'escalade, la marche à pied, le ski de fond et de randonnée et ne désirant pas retrouver lors de vacances hivernales et estivales ce qui la fait fuir des grandes cités.

L'A.E.S.C. s'est orientée dans deux directions :

— Le développement de l'accueil chez l'habitant. Cette formule, pratiquée avec succès par de nombreux pays européens a quelque mal à démarrer à Cervières par suite de problèmes résultant de l'indivision des habitations.

 L'élaboration d'un projet d'unités d'accueil à proximité du village de Cervières.

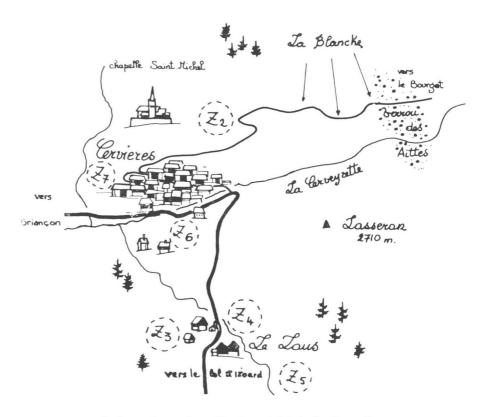
Ces unités seraient de deux types : d'abord unité collective polyvalente visant à la fois une clientèle scolaire ou de groupes et une clientèle familiale. Situé au-dessus de Cervières (Z2), il s'agirait d'un ensemble de bâtiments de type linéaire rappellant les façades jointives du vieux Cervières. Un bâtiment central regrouperait les services communs, les ailes servant aux logements collectifs ou familiaux. En cas d'extension ou concurremment un deuxième type d'unité pourrait être implanté, sous forme d'unités-hameaux de cinq chalets (32 lits au total). L'ensemble ne devrait pas excéder 1.100 lits, aux alentours ou à Cervières même (cf. carte des implantations).

Le caractère commun de ces différents projets est leur échelle réduite, ceci afin que la prise en charge et la réalisation progressive puisse être assurée par les Cerveyrins euxmêmes à l'image de ce que les habitants de Bonneval-sur-Arc ou de Ceillace ont entrepris.

Topographiquement, l'implantation d'une petite unité d'accueil eut été possible dans la plaine du Bourget, site retenu par les tenants de la super-station. Economiquement la solution est irréalisable. L'accès à la plaine du Bourget se fait depuis Cervières par une route en terre fermée l'hiver, traversant des terrains instables soumis à des avalanches et des coulées de boue. Maintenir là, une route ouverte toute l'année suppose de tels travaux que seule la construction d'une super-station pourrait en justifier et rentabiliser les fonds dépensés.



Les Chalps



Quelques sites aménageables à proximité de Cervières village



Maquette d'une unité polyvalente

DES RICHESSES ARCHITECTURALES INSOUPÇONNEES

Les atouts de Cervières pour le développement d'un tourisme à visage humain sont grands.



Vieux Cervières

A côté de la chapelle Saint-Michel du XV° qui surplombe le village de Cervières, de nombreux bâtiments civils méritent que l'on s'arrête dans cette vallée. Incendies et inondations ont quelque peu amoindri l'homogénéité du village, ne laissant qu'un groupe d'habitations anciennes. C'est en fait dans les écarts que l'on trouvera les témoins architecturaux les plus nombreux et les plus intéressants d'une civilisation agro-pastorale enracinée dans ce terroir.

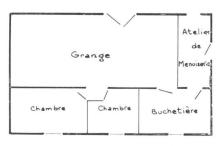
Le Laus, Terre-Rouge, Les Aittes, Lachau, Les Fraches, Rif-Tord, Les Hugons, Le Bourget, Prafauchier, Les Chalps, Le Bourgea, Le Clottet-de-Mataguan, La Serre-des-Eymards, Les Fonts, noms évocateurs s'égrènent au long des vallées du Blétonnet et de la Cerveyrette, marquant l'implantation de magnifiques chalets, ou habitats permanents.

Maisons toutes en hauteur, serrées les unes contre les autres, quelquefois utilisant un toit commun, formant des blocs de plusieurs habitations séparées par des ruelles, tel se présente l'habitat permanent du vieux Cervières. Bâtis souvent sur voûtes, les premiers étages ont des murs de pierres. De nombreux balcons de bois s'accrochent aux murs sous l'auvent du toit, permettant aux récoltes et au bois de chauffe de sécher. Les derniers étages sont traités en pans de bois ou en clapa (pisé) entretoisé de madriers. Des bardeaux de mélèze ou de pin cembrot forment la toiture. La disposition des pièces est caractéristique d'une vie hivernale close.

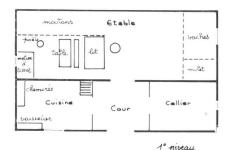
Outre la maison permanente, sise au village de Cervières, toute famille cerveyrine possède un ou plusieurs chalets d'alpage situés dans la haute

vallée et utilisés au fur et à mesure que l'on avance en saison. Cette montée en alpage par palliers successifs est une tradition originale peu fréquente en Briançonnais. Ces chalets regroupés par hameaux le long de la Cerveyrette sont tous implantés à l'adret. Individuelles ou bien réunies, les habitations d'estive ont des points communs dans leur architecture avec l'habitat permanent du village. La disposition des pièces est semblable mais le volume imparti à la grange à fourrage est plus important. Avec l'altitude, la pierre cède la place au bois dans la construction. Il n'y a plus de fondations. Les pans traités en bois le sont avec beaucoup de soin. Les assemblages de planches, horizontaux ou verticaux, sont réalisés à l'aide de rainures pratiquées dans les madriers formant cadre où viennent s'encastrer les pans. Lorsque ces pans sont traités en clapa (sur les faces bien orientées), ils sont munis de petites ouvertures simples ou multiples. Le toit est en général à deux pentes, le faîte étant souvent orienté nord-ouest. sud-est. Originellement les deux pentes ne sont pas traitées dans le même bois : l'une est en mélèze, l'autre en pin cembrot. Il y a deux épaisseurs de planches décalées qui, par ailleurs imbriquées, assurent l'étanchéité. Parfois ces planches sont rainurées. Les toits sont typiquement très inclinés (angle de faîte de 90° à 60°), mais il arrive qu'ils le soient moins sur des habitations de très grande dimension.

Il existe aux Chalps quelques habitations construites comme des isbas



2º niveau



Plan d'un habitat permanent à Cervières (d'après Flaudin et Rontier, 1972)

à l'aide de troncs emboîtés perpendiculairement les uns aux autres grâce à des entailles pratiquées à faible distance des extrémités. Le soin apporté à la construction de ces chalets permet de penser que cet habitat ne fut pas toujours temporaire comme il l'est de nos jours. La plupart de ces chalets sont du XVIII° et du XIX°, mais certains tels La Serre-des-Eymards remontent au début du XVIII°.



Un chalet au hameau des Fonts

UNE NATURE AUX DECOUVERTES MULTIPLES

Une paire de chaussures, des jumelles et quelques « guides du naturaliste » sont le seul équipement requis pour découvrir les mille et une facettes d'une géologie, d'une flore et J'une faune fort intéressantes qui ont valu à la vallée de la Cerveyrette une inscription au pré-inventaire des richesses naturelles du département des Hautes-Alpes en janvier 1970.

Que le lecteur veuille bien nous excuser si une certaine imprécision règne dans les renseignements qui seront ici fournis. Elle est voulue. En l'absence de textes et surtout de mesures concrètes de protection des espèces végétales ou animales rares ou menacées, la seule arme dont disposent les naturalistes français est le silence.

Promeneurs, naturalistes ou non, qui viendrez à Cervières, ce vœu vous est adressé : observez, dessinez, photographiez si vous désirez garder un souvenir tangible de vos découvertes, mais ne capturez pas, ne récoltez pas l'espèce animale ou végétale que vous ne connaissez pas pour être com-

Contribuant à la diversité de la flore, la géologie de Cervières mérite quelques lignes. Schématiquement, deux grandes formations se partagent la commune. A l'ouest un massif calcaréo-dolomitique du Trias, avec par endroits des grès et cargneules, constitue l'essentiel des crêtes séparant Cervières de la vallée des Ayes.

A l'est, des schistes lustrés depuis le col du Bousson jusqu'aux pics du Grand-Gleiza et de Malrif, forment les flancs est et ouest de la haute vallée de la Cerveyrette. Eléments intéressants, plus par leur diversité que par leur importance en surface, les secteurs du Gondran et du Chenaillet montrent, le premier une belle série stratigraphique du Lias, le second des ophiolites comprenant serpentines, gabbros et diabases.

Plusieurs sites fossilifères sont situés sur Cervières. Entre la crête des Granges et la Lauze, des calcaires jurassiques donnent de nombreuses ammonites. L'Alpe de la Cime, le Pic de la Turge-de-Peyron, la Turge-de-la-Suffie montrent des calcaires co-quilliers du Rhétien. Au Laus, un gisement du Trias a livré des empreintes végétales et restes de Lammellibranches. Du point de vue minéralogique, des indices de malachite ont été signalés aux Fraches et l'on peut trouver de l'asbeste (servant à la fabrication de l'amiante) dans les



Le lac des Cordes

serpentines affleurant à l'ouest du Bourget.

En ce qui concerne la faune et la flore, deux points font de Cervières une zone particulièrement intéressante pour le naturaliste.

1° Le fait que l'ensemble de la commune, à quelques exceptions près, ait été jusqu'ici préservés d'interventions intempestives. Forêts, alpages, marais sont des ensembles biologiques en équilibre. L'économie pastorale pratiquée au cours des siècles, analogue dans ses effets au parcours d'herbivores sauvages, s'est mise en place lentement laissant par ailieurs des zones marginales inexploitées. Il faut cependant signaler que l'extension de l'élevage du mouton aux dépens de celui des bovins peut être dans l'avenir source d'érosion dans certains secteurs sensibles. Il en va de même de certaines coupes de bois effectuées mal à propos.

2° La diversité floristique et faunistique. Elle est plus remarquable que la richesse en « espèces rares ». Tout l'attrait de cette véritable enclave biogéographique qu'est Cervières vient de la coexistence exceptionnelle d'espèces d'affinités très différentes. Pour prendre une comparaison tirée du genre humain, Cervières est l'équivalent pour la flore et la faune d'une vallée où habiteraient ensemble tout en gardant leurs caractères propres, Lapons, Norvégiens, Ukrainiens, Saintongeois et Provençaux!

Des marais tourbeux de la plaine du Bourget aux « steppes » de Chaussard ou aux crêtes arides de Dormillouse, des prairies verdoyantes du Blétonnet aux forêts de Maratra ou de la Loubatière, la diversité est grande. L'intérêt botanique de Cervières réside surtout dans cette diversité. En quelques centaines de mètres l'on peut passer d'un paysage floristique méditerranéen à un paysage nordique. A l'image de sa composition géologique on peut diviser Cervières en deux grands ensembles : à l'ouest l'essentiel des forêts de la commune (mélèzes, pins cembrot), à l'est les alpages, pouvant résulter par endroits de déboisements réalisés aux siècles précédents. La prairie fauchée régulièrement occupe les fonds et une partie des flancs de la haute vallée de la Cerveyrette, atteignant une altitude supérieure à 2.000 m. Elle fait place en altitude à la pelouse.

L'essentiel du stock floristique est composé d'espèces méditerranéennes « chaudes » qui peuvent remonter assez haut et voisiner avec des espèces plus froides, c'est le cas du Polygale faux-buis et aussi d'une belle marguerite (Leucanthemum coronopifolium) que l'on peut trouver à quelque distance d'espèces boréoalpines ou alpines comme la Renoncule des glaciers, la Renoncule des Pyrénées, le Génépi ou l'Edelweiss. Le secteur de Chaussard montre des espèces « sèches » d'allure steppiques comme les Stipas, le Domptevenin, l'Armoise blanche.

La faune présente le même intérêt, que l'on s'adresse aux lépidoptères, aux oiseaux ou aux mammifères.

Si de nombreux lépidoptères de petite taille, ou difficiles à observer, ont des représentants peu communs qui font de Cervières un site précieux pour l'entomologiste averti, les papillons les plus spectaculaires sont certainement l'Alexanor, le Grand Porte-

Queue, l'Apollon et le Phœbus. Deux espèces particulières par leur mode de vie et leur signification biogéographique habitent la haute Cerveyrette, le Solitaire, inféodé à l'Airelle des marais et l'Argus bleu à bandes brunes dont la chenille se nourrit de Thym et se chrysalide dans une foumilière.

En ce qui concerne les oiseaux, un fort bel échantillon de la faune montagnarde alpine ou boréale se trouve à Cervières. Aigle royal, Chocard, Cassenoix moucheté, Lagopède des Alpes, Tétras lyre, Bec croisé des sapins, Martinet alpin en sont quelques-uns des représentants les plus typiques avec le Venturon montagnard et le Bruant des neiges. Ils voisinent avec le Grand Corbeau, le Pic noir, le Hibou Grand-Duc, l'Autour et la Perdrix bartavelle.

Quant aux mammifères, les plus majestueux sont sans conteste, les Chamois, auxquels de sages mesures de préservation, comme l'interdiction du tir à la carabine sur le territoire de la commune et la mise en réserve de 2.000 ha au Lasseron, ont permis de subsister en nombre puisqu'ils sont environ 150. La Marmotte, le Lièvre variable, l'Hermine se partagent pierriers et pelouses alpines alors que l'Ecureuil, la Martre et le Renard hantent les massifs boisés.

Torrents et lacs d'altitude donnent asile à une riche faune dont les Salmonidés font la joie des pêcheurs sportifs.

Ces richesses, les Cerveyrins, qui en ont conscience, veulent bien les mettre à la disposition du tourisme pour peu qu'il ne les détruise pas au nom de la rentabilité ou de la course aux devises fortes. Aimant leur pays, ils r'acceptent pas de voir sacrifier leurs pâturages et leurs plus beaux sites.

Des circonstances historiques et géographiques ont permis à Cervières de conserver quasi intacts des paysages et un milieu biologique remarquables qu'il convient de transmettre.

Le cas de Cervières est exemplaire en ce qu'il présente une communauté humaine qui cherche à faire coexister une exploitation rurale des richesses naturelles et certaines formes de tourisme respectueuses de ces richesses.

Paradoxalement et bien que ces vues s'inscrivent dans le droit fil de la nouvelle politique de la montagne, la communauté de Cervières n'a rencontré que mépris et opposition des autorités politiques et administratives du département.

Et pourtant, M. Robert Poujade ne déclarait-il pas à l'Assemblée nationale le 27 octobre 1972 :

« En montagne, je pense que l'aménagement doit, plus que naguère, tenir compte des réalités du milieu naturel et humain. Le courage et l'amour des paysans de la montagne, leurs villages, modèles d'intégration aux sites, l'immense réservoir de tranquillité et de solitude qui les entoure, voilà le capital que nous devons faire fructifier en veillant à ce qu'il ne soit plus dilapidé ou grignoté. »

Cervières sera-t-il un test de cette volonté? Pour avoir su tenir et pour vouloir s'organiser face aux promoteurs fussent-ils officiels, Cervières verra-t-il s'ouvrir un avenir meilleur?

L'A.E.S.C.

Créée à la fin de l'année 1969, l'Association pour l'Etude et la Sauvegarde de la vallée de Cervières (A.E.S.C., « Le Mélézin, boulevard du Lautaret, 05100 Briançon) a pour but de promouvoir et d'encourager toutes recherches désintéressées portant sur les richesses naturelles et culturelles du bassin de la Cerveyrette (faune, flore, architecture, sites, art populaire, patois, etc.) et d'aider à un développement équilibré qui tienne compte de la nécessité de les protéger.

L'A.E.S.C. est membre de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (F.F.S.P.N.) et de l'Union Nationale des Associations pour le Cadre de vie (U.N.A.C.).



Le vieux Cervières, croquis